

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

A vos objectifs !



Article 1 : Objet

A l'occasion de son Congrès 2010, le CNEAP organise le concours photographique « A vos objectifs ! ».

Le concours est ouvert à toute personne (élève, étudiant, apprenti ou membre du personnel) des établissements du CNEAP.

Le concours photographique « A vos objectifs ! » vise à :

- promouvoir et reconnaître les talents sous toutes leurs formes, conformément au Projet du CNEAP
- valoriser la vie dans nos établissements et les formations aux métiers de la nature et du vivant,
- enrichir la photothèque du CNEAP dont les images servent à tous nos supports de communication et à tous les établissements et,
- mobiliser les élèves, enseignants et personnels autour d'une dynamique commune.

L'objectif est ainsi d'illustrer la variété et la qualité des formations et de la vie dans les établissements du CNEAP.

Article 2 : Présentation du concours

Le concours photographique « A vos objectifs ! » est ouvert à toute personne (élève, étudiant, apprenti ou personnel) des établissements du CNEAP.

Le concours débutera le mercredi 13 janvier 2010 et se clôturera le vendredi 5 mars 2010.

Article 3 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

A réception des photos, une autorisation de diffusion sera adressée au candidat par mail.

La participation au concours vaut acceptation de ce règlement

Article 4 : Cahier des charges

Chaque photo présentera un ou plusieurs jeunes en situation selon trois thèmes.

Les photos sur lesquelles ne figurerait aucune personne ne sont pas recevables ; il en va de même de photos manifestement hors thème.

Chaque photo illustrera un des trois thèmes suivants au choix :

A. Thème PROFESSIONNEL

Illustrer l'apprentissage des gestes professionnels selon les filières de l'établissement : en situation dans les laboratoires, les ateliers, en maison de retraite, en hôpital, en crèche, dans les champs, au volant d'un tracteur, auprès des animaux, lors d'une pêche d'étang, en forêt, sur un chantier, ...

B. Thème PEDAGOGIE

En train de travailler et d'étudier : en classe, en sortie pédagogique, en salle d'étude, en salle informatique, au CDI, au tableau, devant un ordinateur, ...

C. Thème VIE SCOLAIRE

A l'internat, au self, au foyer, en sortie, animation pastorale, ...

Article 5 : Modalités de participation

Le concours consiste à prendre des photos dans les lycées d'enseignement agricole privé selon les trois thèmes définis dans le cahier des charges (article 4) et à les adresser au CNEAP, uniquement par mail, à concours.photo@cneap.fr

Les photos seront au format numérique (jpg) haute définition (300dpi) en couleur.

Chacune ne dépassera pas 1 Mo.

Elles seront adressées au CNEAP uniquement par mail à concours.photo@cneap.fr

Chaque photo portera :

- le NOM et le PRENOM du photographe
- la COMMUNE de l'ETABLISSEMENT ainsi que le NUMERO du DEPARTEMENT
- le THEME illustré

En cas d'envoi de plusieurs photos, un NUMERO viendra les différencier.

Exemple : 1 DUPONT Pierre - LEVIER 25 - PROFESSIONNEL

2 DUPONT Pierre - LEVIER 25 - VIE SCOLAIRE

Le nombre de photos, par participant au concours, est limité à 6 pour l'ensemble des 3 thèmes.

Article 6 : Sélection

Le jury de sélection (interne au CNEAP) choisira, parmi les envois, les 10 meilleurs clichés pour chacun des 3 thèmes. Les 30 photos, ainsi retenues, seront soumises au vote final.

Le vote final aura lieu lors du congrès du CNEAP les 17 et 18 mars 2010.

Les photos seront exposées sur les lieux du Congrès et les congressistes seront invités à voter individuellement par bulletin de vote pour :

- le meilleur cliché par thème
- leur photo coup de cœur

Le bulletin de vote sera remis aux participants au Congrès dans leur dossier individuel.

Les photos seront anonymées pour le vote ; elles seront numérotées.

Article 7 : Récompenses

Le dépouillement des votes aura lieu le mercredi 7 avril et l'annonce des résultats le lundi 12 avril.

Suite au dépouillement des votes, quatre gagnants seront désignés :

- 1 gagnant pour le thème PROFESSIONNEL - Prix de 500 euros
- 1 gagnant pour le thème PEDAGOGIE - Prix de 500 euros
- 1 gagnant pour le thème VIE SCOLAIRE - Prix de 500 euros
- 1 gagnant pour la photo « COUP de CŒUR » à choisir parmi l'ensemble des photos exposées - Prix : un appareil photo numérique et une imprimante photo.

Les prix en numéraire seront attribués à la classe du photographe, et utilisés à des projets de classe en accord avec le projet d'établissement du lycée.

S'il s'agit d'un personnel, ce dernier devra désigner, avant le tirage, la classe qu'il souhaite faire profiter du prix.

Il ne peut y avoir qu'un prix en numéraire par classe. En cas d'ex-aequo, il y aura un tirage au sort.

L'appareil photo numérique et son imprimante seront attribués au photographe de la PHOTO COUP de CŒUR.

Article 8 : Droit à l'image

Les photos sont remises au CNEAP avec abandon de droit, il en conserve la pleine propriété. Aucune exploitation commerciale par des tiers ne peut en être faite. Elles seront exposées lors du Congrès puis utilisées dans les parutions et plaquettes du CNEAP et des établissements.

Par leur remise de travaux les auteurs attestent sur l'honneur de l'origine personnelle et de la propriété des photographies proposées qui ne peuvent être ni empruntées, ni détournées, copiées, reprises.

Le cas échéant ils assument personnellement et pleinement les risques et peines prévus par la loi.

La remise des épreuves photographiques au CNEAP entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non respect du droit à l'image par le dépositaire des photos

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.